

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal  
 Les manuscrits non insérés seront rendus

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

**PARTIE OFFICIELLE**

M. Eugène Giacobi, nommé Consul de la Principauté à Nice, par Ordonnance Souveraine du 30 avril 1900, en remplacement de M. Georges d'Auzac, démissionnaire, a reçu l'exequatur du Gouvernement de la République Française.

Avec l'assentiment du Gouvernement Princier, M. Jean Baumgartner, Vice-Consul à Gênes, a été chargé de la gérance provisoire du Consulat I. et R. d'Autriche-Hongrie dans la Principauté de Monaco, vacant par la démission de M. le Comte Gurowski de Wezele, Consul Général honoraire.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**Echos et Nouvelles**

**DE LA PRINCIPAUTÉ**

S. A. S. la Princesse Alice, en voyage en Italie, est arrivée le 13 mai à Venise.

S. A. R. la Princesse Lœtitia, Duchesse d'Aoste, est venue prendre la Princesse à la gare en gondoles royales.

Madame la Princesse sera de retour à Monaco prochainement.

La Société Philharmonique s'est rendue hier soir au domicile de son président, M. le Ch<sup>er</sup> de Loth, pour lui souhaiter sa fête. Un magnifique bouquet a été offert au sympathique et distingué Président qui, en termes émus, a remercié ses amis de leurs excellents souhaits.

M. Félix Gindre, président de la Société Chorale l'Avenir, a reçu une lettre de remerciements du neveu de M<sup>re</sup> Ramin, M. François Ramin, à l'occasion des cérémonies organisées par la Société pour la réception du portrait du vénéré curé.

Le produit de la quête faite par les membres actifs à la soirée du 9 mai s'est élevé à la somme de 102 fr. 50, qui a été remise à S. Exc. M. le Gouverneur Général pour être distribuée ainsi qu'il suit :

- Au Bureau de Bienfaisance.....fr. 50 »
- A la Société de Saint-Vincent-de-Paul.. 30 »
- Aux Sœurs de Bon-Secours..... 22 50

Une souscription qui circule en ce moment parmi les membres actifs et honoraires constituera le don Ramin destiné aux pauvres.

C'est après-demain jeudi et dimanche prochain que sera donnée, dans les terrains Radziwill, à la Condamine, la grande fête de bienfaisance que nous avons précédemment annoncée et dont M. le comte Gastaldi, Maire de Monaco, a bien voulu accepter la présidence.

La fête s'ouvrira jeudi, à 8 heures et demie du

matin, par des salves d'artillerie, et à 9 heures par le concours de tir.

A 3 heures de l'après-midi, la Société Philharmonique donnera un concert qui sera suivi d'un bal d'enfants.

A 8 heures du soir aura lieu un grand bal.

Des préparatifs sont faits pour donner à cette fête tout l'éclat désirable ; une kermesse et de nombreuses attractions y attireront un public nombreux.

Dimanche aura lieu le tirage d'une magnifique tombola, dont la plupart des lots sont exposés rue des Princes, et auquel on pourra participer en prenant dès maintenant des billets dont le prix a été fixé à 0 fr. 50, au profit des pauvres.

Les grands concerts du jeudi donnés dans la salle du théâtre de Monte Carlo, sous la direction de M. Arthur Vigna, continuent, grâce à la variété des programmes et à leur remarquable interprétation, à être fort goûtés par un nombreux public de dilettantes.

C'est ainsi que nous voyons avec plaisir inscrit au programme d'après-demain une suite d'orchestre de Bizet, *Roma*, que l'on n'a pas entendue depuis très longtemps et qui est généralement assez peu connue. Cette suite compte, presque en entier, parmi les œuvres posthumes du célèbre compositeur français qui, de son vivant, n'en fit exécuter que le scherzo.

La Société des Régates organise pour jeudi, jour de l'Ascension, une grande sortie ayant pour but les îles de Lérins. Les membres pourront s'y rendre soit directement par mer, soit par chemin de fer jusqu'à Cannes. Après un excellent déjeuner qui sera servi sous les pins de l'île Saint-Honorat, le retour s'effectuera dans la soirée.

L'excellente Société de Gymnastique l'Etoile, dont on sait les continuel progrès, doit vers la fin du mois de mai se rendre à Paris pour prendre part au Grand Concours International qui y aura lieu à l'occasion de l'Exposition Universelle.

Le demi-pensionnat de Saint-Louis, sis à Nice, place Sasserio, célébraît dimanche dernier sa fête annuelle consacrée au Bienheureux J.-B. de la Salle.

A cette occasion, comme les années précédentes, une invitation particulière ayant été adressée à l'Association de Monaco, celle-ci avait délégué trois de ses membres pour la représenter à cette fête de famille.

Inutile de dire que comme d'habitude le programme fut des plus attrayants et les mets des plus exquis.

Au dessert, répondant aux souhaits de bienvenue des délégués monégasques, exprimés par le si sympathique autant que distingué président M. Levrot, M. Tobon, a, — ce qui a été très longuement applaudi, — porté un toast à la prospérité des Associations Amicales et particulièrement aux bons rapports qui unissent les camarades de Nice et de Monaco.

A cette occasion, nous sommes en mesure d'annoncer que l'Association Monégasque célébrera, elle aussi, le dimanche 10 juin, sa fête annuelle, et que prochainement le programme de cette fête sera publié.

Ajoutons que le jour de l'Ascension devant avoir lieu à Rome la canonisation du bienheureux J.-B. de la Salle et qu'à cette occasion un pèlerinage national ayant été organisé sous la présidence de M<sup>re</sup> Robert, archevêque de Paris, l'Association Amicale de Monaco a délégué plusieurs de ses membres pour la représenter en cette circonstance exceptionnelle. Ces délégués, partis hier lundi dans la soirée, devront rejoindre à Rome leurs camarades au nombre d'environ 1,500.

Dans ses audiences des 15 et 17 mai, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Marchat Jean, né à Moizan (Ardèche), le 21 août 1845, représentant de commerce, demeurant à Nice, un mois de prison et 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Tschamberger Jules, né à Mulhouse (Allemagne), le 4 juin 1873, garçon d'hôtel, sans domicile, quinze jours de prison et 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Franco Constant, né à Saluzzo (Italie), le 1<sup>er</sup> février 1861, électricien à Monaco, 25 fr. d'amende pour exercice de la profession de buvetier sans autorisation ;

Brunacci Louis, né à Rome (Italie), le 12 janvier 1874, négociant, demeurant à Monaco : 1<sup>o</sup> pour exercice d'un commerce sans autorisation ; 2<sup>o</sup> pour introduction de viande en fraude, 25 fr. d'amende et confiscation de la viande saisie ;

Raibatti Jean-Baptiste, né à Oneglia (Italie), le 14 mai 1875, négociant à Monaco, 16 fr. d'amende pour exercice de la profession de buvetier, sans autorisation ;

Duadero Marguerite, femme Calosso, dite « Buvetti », née à Nizza-Monferrato (Italie), âgée de 31 ans, repasseuse, ayant demeuré à Monaco, un an de prison et 25 d'amende (par défaut), pour abus de confiance.

Jeudi 24 Mai 1900, à 8 heures 1/2 du soir

**GRAND CONCERT**

sous la direction de M. Arturo VIGNA

avec le concours des CHŒURS du Casino (chef : M. Louis VIALET)

*Roma*, 3<sup>e</sup> suite d'orchestre ..... Bizet.

A. Andante tranquillo, allegro agitato non troppo  
 — B. Allegretto vivace (scherzo) — c. Andante molto — d. Allegro vivacissimo (Carnaval).

Ouverture *Thématique*..... A. Corsanego

A. *Petit Menuet* ..... D. Bontoux.

B. *La Poule*, scherzo ..... Bolzoni.

Chœur de l'opéra *I Lombardi*..... Verdi.

Avec les CHŒURS.

Entr'acte du 3<sup>e</sup> acte de *Lohengrin* ..... Wagner.

## Lettre de Paris

Paris, 21 mai 1900.

Tout Paris s'est occupé ces jours derniers du chapitre de roman que Gyp prétend avoir vécu. Encore agile, malgré ses cheveux gris, la grand-mère du *Petit Bob* aurait été enlevée par trois hommes masqués... tout comme dans les anciens drames du boulevard du Temple. On s'est demandé ce que pouvaient bien vouloir en faire les ravisseurs et on a mis en avant l'hypothèse d'un rapt galant. Après mûres réflexions, cette hypothèse a dû être écartée. Reste la Politique. Décidément, elle a bon dos, la Politique et un crime ou une faute de plus ou de moins ne saurait lui faire grand tort.

Une très grande affluence se pressait avant-hier à la nouvelle Sorbonne à l'Assemblée générale de la Société de la Mutualité commerciale.

M. Paul Deschanel, président de la Chambre des députés, présidait cette réunion.

Dans un très beau discours, il a fait l'éloge du commerce parisien. Puis après avoir constaté le progrès de la Mutualité commerciale, le président de la Chambre montre que le développement du principe d'association sous toutes les formes est une réaction nécessaire contre l'abus d'individualisme du droit public issu de la Révolution française et le complément indispensable de la liberté du travail conquis par elle.

Parmi les services nouveaux et plus complexes auxquels pourront pourvoir les unions de Sociétés, M. Deschanel cite : la continuation des secours en cas de maladie, les réassurances, la création d'orphelinats, de dispensaire et de cours professionnels, le placement et le prêt gratuit, les assurances

C'est l'enseignement technique qui rend la concurrence allemande si redoutable. La mutualité perfectionnée et agrandie pourra collaborer avec les pouvoirs publics pour développer en France l'enseignement professionnel.

« Si les mutualistes s'organisent suivant le programme que je viens d'esquisser, si nous poursuivons sans relâche notre apostolat, ils seront, avant dix ans, quatre millions, au lieu de deux, et, dans ces quatre millions figureront les trois quarts des travailleurs adultes, de 30 à 55 ans.

« La mutualité est un exemple éclatant de l'alliance nécessaire du capital et du travail. A ce propos, M. Deschanel rend hommage à la générosité de M. Chauchard, bienfaiteur de l'association, qui a déjà versé à sa caisse 140,000 francs. »

L'orateur termine par un patriotique appel à la concorde civique :

« Certaines querelles ont trop longtemps déchiré la France, à la grande joie et au grand profit de ses rivaux et de ses ennemis. Nous devons travailler à unir toutes les forces nationales, afin d'être en mesure, à un moment donné, de faire face aux événements du dehors. La France veut respirer, elle veut vivre et travailler en paix. »

M. Paul Deschanel a remis ensuite les palmes d'officier de l'Instruction publique à M. Verbrugge, chirurgien-dentiste de la Société « la Mutualité commerciale à Paris », et les palmes d'officier d'Académie à MM. Gallé, membre du comité de la Mutualité commerciale, et Bellon, secrétaire du conseil d'administration de la Société commerciale.

A l'instar des concours d'élégance automobiliste de Monte Carlo vient d'avoir lieu à Vincennes une grande fête d'automobiles. A cette occasion, animation extraordinaire provoquée par un passage incessant et inaccoutumé de véhicules automobiles de tous modèles et de tous systèmes, n'a cessé de régner entre Paris et Vincennes.

C'est sur la route-piste du lac Daumesnil que cette fête avait été localisée par les organisateurs. Une grande tribune, toute tendue de velours rouge, élevée en bordure du trottoir, contenait de nombreux invités qui comprénaient toutes les notabilités du monde sportif, et le président, de la journée, M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition, assisté de M. Delaunay-Belleville, de M. Lépine, préfet de police; de M. Forestier, du baron de Zuylen de Nyevelt, président de l'Automobile-Club de France; du comte de Dion, de M. Jeantaud, auquel étaient dévolues les délicates fonctions de starter, et qui s'en est tiré avec son tact et sa bonne grâce habituels; de M. Ravenez, de M. Max Richard, organisateurs spéciaux de cette fête, qui a été, on va le voir, en tout point réussie, et qui, malgré l'agglomération considérable de véhicules automobiles réunis sur un même point, n'a pas été marquée par le plus petit accident. Chose plus notable encore: pas une, pas une, entendez-vous? des voitures, des voitures et des motocycles présents n'a subi la moindre panne, ce qui prouve surabondamment à quel degré de perfection sont arrivés aujourd'hui les véhicules à moteurs.

Il faut compter que près de quatre cents d'entre eux ont pris part au concours; mais le triple au moins ont pénétré dans l'annexe de Vincennes et y ont amené des chauffeurs et surtout des chauffeuses élégantes et fleuries. Car, dans le but évident de frapper la foule et de lui plaire, les automobilistes, répondant à l'appel des organisateurs, avaient tous plus ou moins paré et enguirlandé leurs voitures. Citons parmi celles qui ont obtenu des prix d'élégance et le suffrage des spectateurs qui se pressaient en haie profonde de chaque côté de la route : les deux automobiles conduites par Victor Mathieu et Degrais — des Rochet-Schneider dernier modèle, d'une marche irréprochable; les nombreuses voitures Georges Richard, les unes plus jolies que les autres; la voiturette de M. Vinet, ravissante de forme, un vrai joujou automobile; celle de notre confrère Pierre Lafitte, directeur de *La Vie au Grand Air*, toute blanche, etc., etc.

S. L.

## MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

**Téléphonie automatique.** — On fait en ce moment à l'administration des Postes et Télégraphes, des essais pour mettre en relation automatiquement les abonnés. L'appareil de mise en communication est disposé au Bureau central, et c'est l'abonné lui-même qui, en lançant le courant, l'actionne, et l'oblige à le mettre en relation avec l'abonné demandé. Il y a disjonction aussitôt que les crochets du téléphone sont remis en place.

**La fabrication mécanique des chaînes.** — Les chaînes, dont l'industrie pour ses appareils de levage ainsi que la marine font une grande consommation, ont été l'objet de grands progrès, non seulement au point de vue de la résistance, mais encore à celui de la fabrication. Nous en avons le témoignage fort instructif à l'Exposition universelle de 1900. Ainsi, au lieu d'engager les maillons les uns dans les autres et de les souder un par un, on est parvenu à réaliser, par une sorte de laminage, la fabrication sans soudure.

L'inventeur de ce procédé est un Français, M. Oury, chef de l'atelier de la marine à Cherbourg. Il fut ensuite perfectionné par M. H. Rougier, de Birmingham, et, après quelques incertitudes du début, les Anglais sont arrivés à fabriquer des chaînes de toute espèce à maillon continu.

Le principe est le suivant :

On prépare tout d'abord des barres de fer ayant une section en croix. Ces barres, d'une longueur de 15 mètres environ, sont réchauffées dans un four à gaz. On les passe ensuite dans un laminoir qui les allonge de 2 à 3 mètres. Finalement, on les engage dans un dernier laminoir où elles se trouvent entraînées entre quatre roues à empreintes, deux horizontales et deux verticales, qui les pétrissent et les découpent en maillons tout naturellement engagés les uns dans les autres. Il n'y a plus qu'à ébarber, à enlever les bavures, et à dégager l'un de l'autre les maillons qui restent reliés par quelque filament ayant échappé aux mâchoires du laminoir.

C'est une merveilleuse machine bien digne des progrès de la mécanique moderne que cette machine dans laquelle il entre une barre de fer d'un côté, alors que de l'autre côté il sort, d'une façon ininterrompue, une chaîne terminée avec des maillons de 4 à 5 millimètres de diamètre. Lorsqu'on se reporte à toute la série d'opérations manuelles que nécessite la fabrication des chaînes à maillons soudés, on constate qu'il y a une économie de main-d'œuvre considérable. Il paraît aussi, d'après ce qu'affirment les promoteurs, qu'il y a une économie fort appréciable de déchet dans le métal employé.

La vitesse de fabrication dépend, bien entendu, des dimensions de la chaîne : d'une façon générale, elle varie entre 3 et 6 mètres par seconde.

**La réorganisation du Conservatoire des Arts et Métiers.** — Le *Journal Officiel* publie un décret qui modifie et accroît les attributions du Conservatoire national des arts et métiers. Il convient de signaler les changements et les additions opérés par ce décret.

En exécution du décret, le conseil d'administration du Conservatoire des arts et métiers est composé des membres suivants, nommés pour quatre ans :

MM. Reymond, sénateur; Léon Bourgeois, député;

Adolphe Carnot, membre de l'Institut, inspecteur général des mines; Mascart, membre de l'Institut, professeur au Collège de France; commandant Hartmann, membre du bureau national du bureau national scientifique des poids et mesures; Delaunay-Belleville, industriel, président honoraire de la Chambre de commerce de Paris; Marcel Deprez, membre de l'Académie des sciences, professeur au Conservatoire des arts et métiers; Arthur Liébaut, ingénieur des arts et manufactures; de Luynes professeur au Conservatoire des arts et métiers; Violle, membre de l'Institut, professeur au Conservatoire des arts et métiers.

M. Léon Bourgeois est nommé président et M. Mascart vice-président du conseil d'administration.

Le colonel Laussedat, directeur du Conservatoire, est nommé président, et M. Georges Berger, député, vice-président du conseil de perfectionnement.

La commission technique est composée de :

MM. le commandant Hartmann, Fleurent, professeur de chimie au Conservatoire des arts et métiers; G. Kœnigs, professeur de mécanique à la Faculté des sciences de Paris; Desgeans, ingénieur des ateliers des machines de la Compagnie des chemins de fer de l'Est.

Les titulaires des deux nouvelles chaires créées à la suite de cette réorganisation, sont :

Pour la chaire de l'histoire du travail, fondée par la ville de Paris, M. Georges Renard, publiciste, ancien élève de l'école normale supérieure.

Pour la chaire d'assurance et de prévoyance sociales subventionnée par la Chambre de commerce de Paris, M. Léopold Mabileau, directeur du Musée social, professeur au Collège de France.

## LETTRES ET ARTS

**La « Tosca » à Gênes.** — Une excellente troupe lyrique a donné ces jours derniers au Politeama de Gênes quelques représentations extraordinaires de la *Tosca*, la dernière œuvre de Puccini, dont le libretto, tiré du drame de Victorien Sardou, a été habilement adapté à la mise en musique par MM. Illica et Giacosa, et forme un opéra en trois actes où ont été réunis les deuxième et troisième tableaux.

Un de nos confrères et amis, qui en compagnie de M. Arthur Vigna, chef d'orchestre à Monte Carlo, est allé assister à une de ces représentations, nous fait un grand éloge de l'œuvre et de l'interprétation.

M<sup>me</sup> Gandolfi est, paraît-il, une *Tosca* à la voix fraîche et étudiée, qui manque toutefois un peu d'autorité et de l'envergure réclamée par les personnes, qui ont entendu Sarah Bernhardt dans ce rôle.

M. Borgatti est un Cavaradossi à la voix vibrante et pleine de jeunesse.

Dans le rôle difficile de Scarpia, l'excellent baryton Sammarco a paru absolument remarquable; sans parler de sa voix, qui est magnifique, chaude, ample, le comédien est parfait, et la compréhension du personnage indique un artiste consciencieux et intelligent. Les petits rôles de Spaletta et du sacristain furent très bien tenus, d'autre part, par M. Magni et par M. Giannoli, un artiste très fin et très doué que nous avons déjà applaudi à Monte Carlo cet hiver. L'orchestre, enfin, fut parfait, sous la direction du maestro Vitale.

**Le Grand-Prix de Rome.** — C'est samedi dernier que le jury chargé d'examiner les compositions de musique du concours d'essai pour le Grand-Prix de Rome, s'est réuni au Conservatoire de Paris, sous la présidence de M. Théodore Dubois, et a entendu les douze compositions (*Danse indienne*).

Voici les noms des six concurrents qui ont été admis au concours définitif : MM. Kunc, Léon Moreau; Schmitt, Bertelin, Brisset et Gabriel Dupont.

Ces jeunes gens sont entrés en loge, au château de Compiègne, samedi 19 mai, à neuf heures, et ils en sortiront le 18 juin.

## MARINE ET COLONIES

**La prochaine expédition allemande aux régions antarctiques.** — Nous empruntons au *Rapport du Comité météorologique international* (réunion

de Saint-Petersbourg, 1899) la copie suivante du mémoire de M. Von Drygalski.

L'expédition allemande au pôle Sud partira à la fin du mois d'août 1901 et se rendra directement au Cap en s'arrêtant seulement de temps à autre pour faire des sondages dans l'océan Atlantique Sud; l'équipement de l'expédition sera alors complété, s'il est nécessaire, et l'on commencera les observations magnétiques.

Du Cap, l'expédition se rendra par les îles du Prince-Edouard et Crozet aux Kerguelen, où l'on fera au moins une observation des éléments magnétiques avec la boussole normale, l'appareil de Fox et le magnétomètre à déviations. Pendant le voyage en mer, les observations météorologiques seront faites comme d'ordinaire toutes les quatre heures; entre 11 h. 30 m. du matin et 1 heure de l'après-midi, les observations seront plus fréquentes, afin de déterminer d'une manière plus exacte le maximum de la température de l'air au-dessus de l'Océan.

On se propose d'établir aux Kerguelen une station auxiliaire avec des enregistreurs photographiques des variations magnétiques, un théodolite magnétique de voyage, un appareil Heidweiller-Stamkart et un inclinomètre d'induction; des observations météorologiques y seront faites comme aux stations de deuxième ordre; on se servira en outre d'enregistreurs. La création de cette station auxiliaire n'est pas encore décidée, mais on peut la considérer comme probable.

En novembre 1901, l'expédition principale quittera les îles Kerguelen, ira à l'Est jusqu'au 90° degré de longitude, puis se dirigera vers l'île de Terminaison, et de là vers la côte occidentale hypothétique de la terre de Victoria.

C'est là qu'on se propose d'organiser la station principale, qui fonctionnera pendant une année entière, à peu près du commencement de février 1902 jusqu'à l'époque correspondante de 1903. Ainsi, le voyage de retour de l'expédition commencera en février 1903 en se dirigeant à l'Ouest vers la mer de Wedell, si c'est possible, et de là, par la Géorgie du Sud, vers Tristan da Cunha. A partir des Kerguelen, les observations magnétiques et météorologiques seront continuées pendant le voyage comme auparavant. A la station principale sera établi un assortiment complet d'instruments de variations magnétiques avec une installation pour mesures absolues.

De là, des voyages en traîneaux permettront de faire encore des mesures magnétiques avec le théodolite de voyage.

Les observations météorologiques seront faites à la station principale, comme dans une station de deuxième ordre, avec des enregistreurs en plus; on observera, en outre, d'autres phénomènes remarquables, en particulier ceux qui se produisent dans les couches supérieures de l'atmosphère.

Pendant la traversée, une personne sera spécialement chargée des observations magnétiques et météorologiques; aux heures de termes, elle sera aidée par le personnel du navire. A chaque station, il y aura deux observateurs avec des aides.

Le navire lui-même sera en bois avec un gréement complet de voiles et une machine auxiliaire. Cette dernière, avec ses accessoires, sera placée à l'arrière pour ne pas troubler les observations magnétiques qui seront faites à l'avant sur la passerelle du commandant.

A 6 mètres au moins autour du poste d'observations magnétiques, tout emploi de fer sera prohibé, autant que les conditions de solidité le permettront.

**Les conditions géographiques et géologiques du canal de Nicaragua.** — M. Hugelo Heilprin publie, dans le *Bulletin* de la Société de géographie de Philadelphie, un mémoire illustré de photographies et accompagné de cartes, sur les conditions géographiques et géologiques du canal de Nicaragua.

Ce mémoire discute les formations volcaniques de la région que traverserait le canal proposé, les prétendues variations du niveau du lac de Nicaragua, et, enfin, les déformations de la ligne des côtes du Nicaragua. L'auteur met en relief le manque de renseignements sérieux sur cette région et déclare que les faits connus rendent douteuse, ou tout au moins discutable, la question de l'opportunité de construire un canal tel qu'il a été projeté, voire même la possibilité de construire ce canal.

« On peut se demander, ajoute-t-il, si, construit il y a une centaine d'années suivant le tracé en vue actuellement, ce canal existerait encore aujourd'hui. »

## VARIÉTÉS

### CAUSERIE BIBLIOGRAPHIQUE

M. Edouard Deiss a publié l'année dernière un ouvrage très bien documenté sur Anvers et les ports belges. Il continue aujourd'hui ses études économiques en faisant paraître un volume consacré aux industries et aux institutions patronales de la Belgique. L'auteur décrit les grands établissements Cockerill, à Seraing, de Marcinelle et Couillet, de Quenast, du Val-Saint-Lambert, de la « Vieille-Montagne », à Angleur, de « Keramis » à la Louvière, de MM. Solvay, à Couillet, etc. Il étudie le « Vooruit », la fameuse « coopérative » socialiste de Gand, le mouvement coopératif et la « participation aux bénéfices », en Belgique. Les colonies de bienfaisance de l'Etat Belge, l'« Assistance par le Travail », à Bruxelles, les Universités et le Musée commercial de Bruxelles. Enfin, dans un chapitre spécial, il passe en revue les principales industries de la Belgique.

Un chapitre de cet ouvrage nous a particulièrement intéressé : c'est celui qui décrit l'organisation et les travaux de l'Université libre et de l'Université nouvelle de Bruxelles. Nous pensons intéresser également nos lecteurs en leur faisant connaître ces institutions.

Depuis quelques années l'Université libre de Bruxelles, qui a plus d'un demi-siècle d'existence, a été dotée de nouvelles ressources.

Le 4 janvier 1892, elle a inauguré un *Institut botanique*, pour remplacer les deux chambres servant de laboratoire d'anatomie et de physiologie, situées au jardin botanique. Le nouvel établissement renferme une salle de cours, un laboratoire de recherches et sa bibliothèque, une chambre noire thermostatique (32°) pour la culture des microorganismes, des laboratoires de chimie physiologique et de physiologie végétale, et d'autres privés, pour les élèves, etc.

Un *Laboratoire ambulatoire de biologie* (botanique et zoologie) a été inauguré récemment, permettant « d'avoir le spectacle de la vie dans les champs et les bois et d'étudier les naturelles harmonies ». M. A. Lameere et M. J. Massart, les promoteurs de cette organisation en Belgique, ont pensé, en effet, que leurs élèves profiteraient mieux de leur enseignement en étudiant sur place l'œuvre de la nature. Ils partirent à Einroy, en Campine, du 15 août au 1<sup>er</sup> septembre 1896, accompagnés de trois étudiants en doctorat et suivis de bagages renfermant des appareils et des réactifs. Une salle de café, mise à leur disposition dans le village où ils étaient descendus, servit de laboratoire aux savants, dont les études furent fructueuses. M. Massart récolta des algues nouvelles, M. Lameere étudia des rotifères mal connus en Belgique, etc. L'année suivante, du 15 au 25 avril, une nouvelle tentative eut lieu à Samson, dans la vallée de la Meuse, avec un égal succès.

L'Université a été dotée de magnifiques établissements, les *Instituts universitaires du parc Léopold*, fondés par de riches particuliers et la ville de Bruxelles : Institut de physiologie, par M. Ernest Solvay, et celui d'hygiène, de bactériologie et de thérapeutique, par MM. Alfred Solvay, Brugmann, Léon Lambert, Jamar et la ville de Bruxelles; Institut d'anatomie, par M. Raoul Warocqué et la capitale belge.

On doit à l'Université libre de Bruxelles un plan systématique d'enseignement extensionniste en Belgique, dressé à la suite d'un article de M. le professeur Leclère, retraçant l'histoire de l'extension universitaire en Angleterre. Les 21 mars, 6 juin 1893, l'Extension universitaire était fondée, et l'année suivante, le 6 juin 1894, le rapport sur l'année académique constatait la fondation de treize comités locaux où vingt-cinq cours avaient été donnés. A la suite d'une scission produite au sein de l'Université et dont la création de l'Université nouvelle devint la conséquence, l'œuvre extensionniste fut elle-même divisée; un groupe de professeurs suivit les fondateurs de la nouvelle Université, et il conserva le titre d'Extension universitaire; un autre constitua l'Extension de l'Université libre.

« Institution indépendante de l'organisme de l'Uni-

versité libre, l'Extension y est cependant rattachée par des liens étroits. Ses professeurs et son enseignement sont ceux de l'Université dont elle est l'auxiliaire et, en quelque sorte, la prolongation au-delà des cadres universitaires. Par son véhicule, c'est, réduite aux proportions du cours extensionniste, la science professée à l'Université libre qui circule dans tout ce pays, allant atteindre des couches d'auditeurs que leur condition sociale ou leurs occupations professionnelles écartent des cours universitaires. Le concours qu'elle vient prêter presque gratuitement aux personnes auxquelles l'occasion, bien plus que le désir de s'instruire, fait défaut, notamment aux membres du corps enseignant, ces leçons, insuffisantes pour constituer un enseignement approfondi, mais suffisantes pour esquisser, inculquer les notions générales, les bases et la méthode d'une science, sont une voie nouvelle ouverte à l'Université, un rôle vivant offert à son activité, et aussi un nouvel argument contre la tendance injuste qui veut parfois voir dans nos Universités des établissements destinés plutôt à la dation du diplôme qu'à la diffusion de la science, dont ce dernier n'est que l'accessoire légal. » Les cours sont généralement de six leçons, et quelquefois, de trois ou quatre seulement.

Le sommaire distribué aux auditeurs résume les grandes lignes du sujet traité par le professeur, ainsi que les indications bibliographiques. Le travail des auditeurs se révèle par des questionnaires et des travaux écrits. Enfin la rétribution exigée d'eux, pour l'ensemble des cours, varie d'un franc à cinq francs.

L'Université nouvelle de Bruxelles a été fondée, comme nous venons de le dire, à la suite d'une scission produite entre les membres de l'Université libre, relativement à des incidents d'ordre intérieur : le refus d'une thèse aux tendances positivistes présentée par un étudiant, M. Dwelshauwers, la non-acceptation de la bibliothèque léguée par César de Paepe, le refus d'un local à l'illustre géographe Elisée Reclus, après des attentats anarchistes en France.

La nouvelle Université, créée en 1894, occupe divers locaux; elle comprend les Facultés suivantes : Philosophie et Lettres, Droit, Sciences sociales, Sciences physiques et mathématiques, Sciences naturelles, Médecine, Chirurgie et Accouchement. A côté de ces grands corps enseignants, il existe une École polytechnique et un Institut industriel, un Institut des Hautes-Études, un Institut géographique, un Institut de fermentations, un Institut d'hygiène, un Institut d'histoire naturelle générale des sciences, arts et métiers.

L'Université nouvelle n'a pas encore vu son droit de délivrer des diplômes validé par le gouvernement; cependant, provisoirement, les étudiants formés par elle en sciences philosophiques et juridiques passent leurs examens devant des jurys composés, par moitié, de ses professeurs et de ceux des Universités de l'État. Les élèves étrangers reçoivent des diplômes de l'Université nouvelle.

Les laboratoires sont bien outillés. L'Institut géographique est dirigé par M. Elisée Reclus, et celui des fermentations, par M. Effront. Ce dernier établissement fonctionne du 15 août au 15 octobre.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

### MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 13 Avril au 20 Mai 1900

CANNES, b. Louis, fr., c. Pastour,	sable.
Id. b. Louise, fr., c. Garel,	id.
Id. b. Indus, fr., c. Tassis,	id.
Id. b. Louise-Auguste, fr., c. Gandillet,	id.
Id. b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.
Id. b. Diva-Pugliana, fr., c. Rhun,	id.
Id. b. Fortune, fr., c. Dalbéra,	id.
Id. b. La Paix, fr., c. Aune,	id.
Id. b. Ville-de-Monaco, fr., c. Bianchy,	id.
SAINTE-MAXIME, b. Deux-Frères, fr., c. Courton,	bois et vin.
MARSEILLE, b. La Perle, fr., c. Béraud,	briques et ciment.

Départs du 13 Avril au 20 Mai

CANNES, b. Louis, fr., c. Pastour,	sur lest.
Id. b. Louise, fr., c. Garel,	id.
Id. b. Fortune, fr., c. Dalbéra,	id.
Id. b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.
Id. b. Indus, fr., c. Tassis,	id.
Id. b. Louise-Auguste, fr., c. Gandillet,	id.
Id. b. Ville-de-Monaco, fr., c. Bianchy,	id.
Id. b. Diva-Pugliana, fr., c. Rhun,	id.
Id. b. La Paix, fr., c. Aune,	id.
Id. b. Virginie, fr., c. Brun,	id.
Id. b. Charles, fr., c. Seytour,	id.
SAINT-TROPEZ, b. Marcelle, fr., c. Besson,	id.

**AVIS**

M. HENRI CROVETTO, loueur de voitures aux Bas-Moulins, à Monaco (Principauté), a l'honneur d'informer ses clients, qu'à partir de ce jour les encaissements seront faits **exclusivement** par M. GIACOBI Joseph, son employé, délégué à cet effet. Tout paiement effectué en d'autres mains sera considéré comme irrégulier et non avenu.

Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2

**EXTRAIT D'ACTE DE SOCIÉTÉ**

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, le 3 mai 1900, enregistré.

Il a été formé entre M. Achille OUSEAU, chef de cuisine au Grand-Hôtel de Monte Carlo, et M. Albert MUSCULUS, maître-d'hôtel au Grand-Hôtel de Monte Carlo, demeurant tous deux à Monaco.

Une Société en nom collectif ayant pour objet l'acquisition et l'exploitation du fonds de commerce de l'*Hôtel des Princes*, situé à Monaco, avenue de Monte Carlo, y compris le restaurant, ainsi que l'exploitation de toutes annexes, ou tous autres commerces qui pourraient être adjoints à l'Hôtel des Princes.

Cette Société a été contractée pour dix années consécutives qui prendront cours le 1<sup>er</sup> novembre 1900 et finiront à pareil jour de l'année 1910.

Le siège de la Société est à Monaco, avenue de Monte Carlo, Hôtel des Princes.

La raison et la signature sociales sont : **Ouseau Musculus.**

Les affaires et opérations de la Société sont gérées et administrées par les deux associés. Chacun d'eux peut faire usage de la signature sociale, pour les besoins et affaires de la Société. En conséquence tous billets, lettres de change et généralement tous engagements exprimeront la cause pour laquelle ils auront été souscrits. Toutefois les signatures réunies des deux associés seront nécessaires pour tout engagement excédant mille francs.

Le capital social est fixé à la somme de *cent soixante mille francs* qui sera fournie à raison de moitié par chacun des associés.

Ces apports seront constatés et fournis le premier novembre prochain, jour fixé pour le commencement de la Société.

La Société sera dissoute de plein droit en cas de décès de l'un des associés avant l'expiration du terme fixé pour sa durée.

Une expédition de cet acte de Société a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco ce jourd'hui seize mai mil neuf cent.

Pour extrait publié conformément à la loi.  
Monaco, le seize mai mil neuf cent.

Signé : L. VALENTIN.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

**AVIS**

Les créanciers du sieur **Léon-Etienne-Fortuné-Sisoï DE SIGALDI**, en son vivant rentier à Monaco, sont invités à produire leurs titres de créance entre les mains du liquidateur soussigné, dans la huitaine de ce jour.

Le Liquidateur,  
A. Cioco.

**AVIS**

Les créanciers des sieurs **Louis RIGONI** et **Jules SOIKA**, entrepreneurs de peinture associés, demeurant à Monaco, faillis, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, dans le délai de *vingt jours* à partir du présent avis, devant M. RAYBAUDI, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créance accompagnés d'un bordereau (sur timbre), indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe.

A l'égard des créanciers domiciliés hors de la Principauté, le délai ci-dessus sera augmenté de *dix jours*.

La vérification des créances aura lieu le 26 juin prochain, à 3 heures du soir, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco.  
Monaco, le 19 mai 1900.

Pour le Greffier en Chef,  
A. Cioco, C. G.

Etude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier à Monaco  
8, rue des Carmes, 8

**VENTE APRÈS FAILLITE**

Le lundi 28 mai courant, à 2 heures du soir et jours suivants s'il y a lieu, dans un local dépendant de la maison Rigoni, jardin de Millo, à la Condamine, Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques des marchandises et objets mobiliers dépendant de la faillite des sieurs **Rigoni et Soika**, entrepreneurs de peinture à Monaco, tels que : papiers peints, peinture à huile, vitres, échelles, planches, lits, armoires à linge, chaises, tables, etc., etc. Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

Cette vente a été autorisée par Ordonnance de M. le Juge Commissaire de la faillite, en date du 16 mai 1900, enregistrée.

**MAISON MODÈLE**

M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala  
IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

La Maison Modèle est la plus ancienne de Monte Carlo; la nombreuse et élégante clientèle qui l'honore de sa confiance trouvera dans ses magasins un grand choix de nouveautés en ombrelles riches et cannes dernier genre vendues au prix de Paris, jouets, maroquinerie fine, papeterie, photographies, parfumerie, cravattes, roulettes et tapis. Articles de voyage à prix réduit.

Fabrique de marqueterie en bois d'olivier.

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885; Paris, 1889

English spoken — Man spricht deutsch

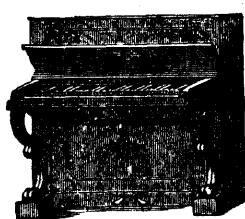
**HOUSE AGENT**

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE



PIANOS NEUFS, de toutes marques, payables en 3 ans, à partir de 25 fr. par mois.

**Alexandre KUNZ**

Fournisseur de S. A. S. M<sup>re</sup> le Prince de Monaco et du Casino de Monte Carlo

Monte Carlo, boulevard des Moulins, maison Jungmann  
Succursale à la Condamine : 15, rue Louis

**AVIS**

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

**A VENDRE** dans de bonnes conditions, une MAISON située rue des Fours n° 1, à Monaco-Ville. — S'adresser à M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, ou à M. BLANCHY, passage Grana, à Monte Carlo.

**PARFUMERIE DE MONTE CARLO**

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

**VIOLETTE DE MONTE CARLO**

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

**EAU D'IRIS DE MONACO**

EAU DE COLOGNE

**FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR**

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

**NESTOR MOEHR**

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

**BONNE OCCASION**

Une des plus importantes maisons de fleurs de Monte Carlo, et des mieux situées, avec riche installation et bonne clientèle est à remettre.

Long bail, loyer très avantageux.

S'adresser au bureau du Journal

**LEÇONS ET COURS**

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de St-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine  
et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo

Imprimerie de Monaco — 1900

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE** (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Mai	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL	
	9 h. mat.	12 h. midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	12 h. midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir				
14	746.2	746.2	745.8	746.2	747.3	18.5	18.5	17.5	16.7	16.5	77	N.-E. très fort	Couvert, pluie.	
15	48.2	49.2	49.2	49.2	49.5	18.5	19.5	20.5	18.5	17.5	82	S.-O. léger.	Variable.	
16	51.2	51.4	51.2	50.4	50.6	18.5	20.2	22.2	19.2	17.5	80	—	—	
17	51.6	52.1	52.2	52.2	52.4	17.5	20.2	21.2	19.2	17.7	83	N.-E. léger.	—	
18	53.2	53.5	53.5	53.2	53.6	20.2	21.2	21.2	18.2	17.2	81	—	Couvert, pluie.	
19	55.2	55.2	54.7	54.8	55.6	19.2	21.2	23.2	19.4	18.5	79	S.-O. léger.	Beau.	
20	59.5	60.2	60.2	60.3	60.7	19.2	21.2	23.2	19.6	18.5	78	N.-E. léger.	—	
DATES		14	15	16	17	18	19	20						
TEMPÉRATURES EXTREMES		Maxima		19.2	21.2	22.2	22.2	22.2	21.2	21.2	Pluie tombée : 42 <sup>mm</sup> 2			
		Minima		16.2	15.2	16.2	17.2	17.2	16.2	17.3				